

# DELIBERATIONS

(Délibérations du CONSEIL)

CONSEIL du 13/12/2013

Le présent document regroupe l'ensemble des délibérations accompagnées de leur(s) annexe(s), classés par élus rapporteur et par compétences.

## Délibération du CONSEIL

RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES - SG GFAJ RESSOURCES HUMAINES

### Création d'un emploi de chef de projet rebond industriel

#### Contexte institutionnel:

Depuis la prise de compétence développement économique en 2000, Lille Métropole élabore et met en œuvre la stratégie de développement économique du territoire, articulée dans le plan métropolitain de développement économique, délibéré en 2009, autour de 5 axes majeurs : l'accompagnement des entreprises, la structuration et le soutien des filières d'excellence et de la recherche, la mise à disposition de solutions foncières et immobilières d'accueil des entreprises, la recherche d'une équité territoriale et d'une croissance inclusive, le développement de l'attractivité et du rayonnement de la métropole. Dans le cadre de la montée en puissance des métropoles suite à la loi «Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles », mais aussi pour préparer des pistes et propositions pour le prochain mandat, le pôle développement économique réinterroge sa stratégie de développement.

#### Contexte économique :

La métropole lilloise connaît depuis une quinzaine d'années une mutation profonde de son tissu économique, associant désindustrialisation massive et explosion du secteur tertiaire, les services ayant jusqu'à 2008 largement compensé les pertes d'emplois du secteur industriel avec un solde net positif de 42000 emplois créés de 2000 à 2008. Toutefois depuis 2008, l'industrie de la métropole continue à perdre davantage d'emplois que la moyenne nationale et les autres grandes métropoles françaises.

Devant ce constat alarmant, les élus ont décidé d'amorcer un plan d'action visant à inverser cette tendance lourde et miser sur un redressement industriel de la Métropole. Certes, la stratégie de développement économique actuellement mise en œuvre participe d'ores et déjà à cet objectif, qu'il s'agisse des mesures d'accompagnement individuel et notamment financier des entreprises, du soutien aux filières industrielles comme les textiles et matériaux innovants, la santé et l'agro-alimentaire, ou encore de l'aménagement de nouveaux parcs d'activités à vocation industrielle et logistique.

Afin d'engager plus résolument encore une inversion de ce trend de la désindustrialisation, il est proposé d'élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de rebond industriel de la métropole lilloise qui s'inscrira dans le futur plan métropolitain de développement économique.

Dans ce contexte, le pôle développement économique a émis le souhait de recruter un chef de projet « rebond industriel de la Métropole lilloise », directement rattaché au DGA en charge du développement économique.

**Missions et profil :**

Ce Chef de projet aura pour missions de constituer et d'animer une équipe projet en s'appuyant sur les compétences des différentes directions et services du pôle, d'élaborer un diagnostic de la situation à partir des différentes études réalisées sur le sujet, de concevoir de manière participative cette stratégie de redressement industriel et d'en coordonner la mise en œuvre qui sera assurée principalement par les équipes opérationnelles des directions du pôle, mais aussi par les agences et autres opérateurs du développement économique et de l'emploi (MDE en particulier), partenaires de Lille Métropole, en veillant à la bonne articulation des différentes démarches en cours ou émergentes, tant sur le plan du développement économique que de l'emploi.

Ce poste nécessite le recrutement d'un expert de haut niveau dans l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de stratégies de développement de territoires, ou d'entreprises, ayant déjà exercé des missions similaires dans une collectivité territoriale ou dans un service de l'Etat de taille équivalente. Cet expert doit être force de proposition et capable de fédérer et animer une équipe projet en mobilisant des énergies d'horizons variés autour du projet et en assurant la transversalité au sein d'un système hiérarchique.

Cet emploi correspond à la catégorie A, au cadre d'emplois des attachés (attaché, attaché principal ou directeur).

En cas de difficulté de recrutement statutaire, cet emploi pourra être pourvu, à titre subsidiaire, dans le cadre d'un emploi contractuel de catégorie A sur la base de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, disposant d'une expérience confirmée dans le domaine économique et du portage de projets.

En conséquence, la commission contrats de territoire, administration et ressources consultée, il est proposé :

1. D'autoriser la création d'un emploi de chef de projet « rebond industriel de la métropole lilloise dans les conditions précitées. Dans le cas d'un recrutement contractuel de catégorie A , la rémunération allouée serait fixée sur la base de l'indice majoré 840 augmentée de l'indemnité de résidence, le cas échéant du supplément familial de traitement, des primes, allocations et prestations servies en application de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 ainsi que la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire.
2. D'autoriser Mme le Présidente de Lille Métropole à procéder au recrutement sur l'emploi considéré
3. D'imputer la dépense correspondante dans le cadre des crédits inscrits au budget général de Lille métropole

**Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 20/12/2013**

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président à la Gouvernance

  
Michel François DELANNOY



**Délibération du CONSEIL**

RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES - SG GFAJ RESSOURCES HUMAINES

**Revalorisation de la rémunération de l'emploi de directeur Entreprise et recherche.**

Par délibération n° 10 C0 445 du 25 juin 2010, le conseil de communauté avait autorisé la création de l'emploi de directeur Entreprises et Recherche.

Cet emploi avait été assorti de la rémunération mensuelle brute sur la base de l'indice majoré 861.

Par cette création de poste, il s'agirait de mieux structurer et de soutenir les filières métropolitaines stratégiques, notamment autour de la recherche et de l'innovation, mais aussi de conforter l'accompagnement des entreprises et du commerce.

Les fonctions exercées ont fortement évolué sous l'impulsion du plan métropolitain de développement économique voté en 2009 par le conseil de communauté :

- consolider les filières dans lesquelles elle s'est fortement impliquée : lancement de Lille Désign, finalisation modèle éco du CETI et inauguration, lancement de Plaine Image, Pictanovo, et ouverture internationale (Alliance européenne des industries créatives,...)
- prise de la compétence « Recherche » opérationnelle en décembre 2010 et mise en œuvre du plan Campus, des différents projets du PIA, notamment Labex drive dans lequel elle a été un élément moteur,...
- Lancement du plan métropolitain Emploi / Insertion

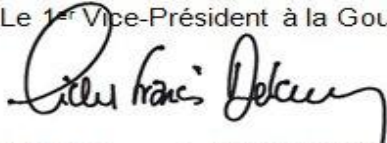
Aujourd'hui, la direction va s'étoffer en intégrant la mission économie sociale et solidaire pour un effectif global de plus de 35 agents.

Aussi, pour tenir compte de l'évolution des fonctions exercées, il est proposé, la commission contrats de territoire, administration et ressources consultée, de porter la rémunération mensuelle brute de base à hauteur de l'indice majoré 933 et qui correspond globalement à l'augmentation générale des rémunérations des cadres sur trois années.

**Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 20/12/2013**

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président à la Gouvernance

  
Michel François DELANNOY



**Délibération du CONSEIL**

RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES - SG GFAJ RESSOURCES HUMAINES

**Revalorisation de la rémunération du chef de projet tourisme et grands événements**

Par délibération n°10 C 0261 du 2 avril 2010, le conseil de communauté avait procédé à la création de l'emploi de chef de projet tourisme et grands événements.

Il s'agissait notamment d'assurer le pilotage technique et la mise en œuvre de la politique communautaire du tourisme d'agrément avec toute la déclinaison qui en découle.

Cet emploi avait été assorti de la rémunération mensuelle brute sur la base de l'indice majoré 817.

Depuis sa création, les missions correspondantes à cet emploi ont été élargies :

- La création, le pilotage et le développement d'un grand événement mise en œuvre directement par Lille Métropole : direction du projet, dimension pluridisciplinaire (sport, culture, communication), sécurité, recherche de mécénat
- Le renforcement de la coordination et du suivi de la politique des grands événements
- La création et la mise en œuvre d'une nouvelle politique communautaire sur le tourisme
- Le développement d'outils de promotion touristique : carte, site internet, applications, guides
- Le copilotage de la stratégie de communication touristique pour Lille Métropole (marque fille « Lille's expériences »)
- La contribution active au GTT tourisme de l'Eurométropole

Dans ce cadre, les activités suivantes sont apparues :

- Mise en œuvre de La Nocturne (réurrence annuelle)
- Déploiement de la stratégie de communication multimédia : affichage, supports écrits, web,...
- Gestion de la marque fille « Lille's experiences »
- Dématérialisation et refonte du City Pass
- Prise de compétence sur la promotion du tourisme comprenant entre autres la création et la tutelle d'un office de tourisme métropolitain + refonte des sites internet
- Mise en place d'une politique de valorisation touristique du patrimoine (avec la culture et la DENU)
- Coordination du volet touristique de l'Euro 2013 (sous le pilotage de Lille Métropole)
- Recherche de mécénat pour les grands événements et le tourisme.

Aussi, pour tenir compte de l'évolution des fonctions exercées, il est proposé, la commission contrats de territoire, administration et ressources consultée, de porter la rémunération mensuelle brute de base à hauteur de l'indice majoré 861 et qui correspond globalement à l'augmentation générale des rémunérations des cadres sur trois années.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 20/12/2013

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président à la Gouvernance





Michel François DELANNOY



**Délibération du CONSEIL**

RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES - SG GFAJ RESSOURCES HUMAINES

**Revalorisation de la rémunération du chef de service dettes et garantie d'emprunts**

L'emploi de chef de service dette et garanties d'emprunt avait été créé par délibération n°10C0115 du Conseil de communautaire du 5 février 2010.

Cet emploi avait été assorti de la rémunération mensuelle brute sur la base de l'indice majoré 950 et avait été créé pour assurer la gestion de la dette de la trésorerie, l'analyse financière des garanties d'emprunt, l'optimisation de la dette et la négociation de nouveaux contrats dans un contexte bancaire difficile.

Les missions exercées, dans un domaine particulièrement complexe, sensible et stratégique ont permis d'abord la sécurisation de l'encours, une analyse et un suivi de la dette structurée, ainsi qu'une meilleure gestion des recours.

Elles ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre provisionnement des opérations structurées, de l'animation d'un programme obligatoire ainsi que par l'introduction des contrats complexes dans le cadre de stratégies de financements appropriés.

Ces fonctions ont été menées dans le cadre d'une ingénierie financière pour les garanties d'emprunts, intégrant une stratégie de gestion des frais financiers.

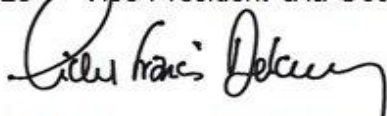
Enfin, la mise en place d'outils de pilotage adaptés a permis une optimisation et la sécurisation des processus liés à la gestion quotidienne de la trésorerie.

Aussi, pour tenir compte de l'évolutions des fonctions exercées, il est proposé, la commission contrats de territoire, administration et ressources consultée, de porter la rémunération mensuelle brute de base à hauteur de l'indice majoré 1031 et qui correspond globalement à l'augmentation générale des rémunérations des cadres sur trois années

**Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 20/12/2013**

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président à la Gouvernance

  
Michel François DELANNOY



## Délibération du CONSEIL

RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES - SG GFAJ RESSOURCES HUMAINES

### Revalorisation de la rémunération du directeur de la culture

Par délibération n° 10 C0 580 du 01-10-2010, le conseil de communauté avait procédé à la création de l'emploi de directeur de la culture.

La rémunération mensuelle brute avait été fixée à hauteur de l'indice majoré 1010.

Il s'agissait, par cette création d'emploi, d'impulser une politique culturelle reposant sur 4 axes :

- tisser le réseau des pratiques culturelles de Lille métropole,
- développer les compétences autour des grandes institutions culturelles contribuant ainsi au rayonnement international de Lille métropole,
- faire émerger de nouveaux lieux métropolitains de la culture
- faire naître, à l'instar de Lille 2004, et à l'échelle de l'Eurométropole, de nouveaux grands événements culturels de dimension internationale.

Dans ce cadre, il est constaté une évolution significative des activités et des responsabilités exercées par :

- la création et tutelle d'un nouvel opérateur culturel : EPCC du LaM (2012)
- la création d'un nouvel axe de politique culturelle : plan lecture publique ( 2012)
- la création, pilotage et gestion du pass musée (2013)
- l'intervention dans le pilotage des industries culturelles et créatives (design, images, clusters...)
- le pilotage et l'animation du dispositif hors-les-murs Belles sorties (2011)
- la reprise par la direction de la culture du pilotage des grands événements culturels et internalisation de cette activité + accroissement de la qualité et du nombre des grands événements culturels : saison Lille3000, NEXT, Toiles dans la ville (Prato), Quinzaine de l'Entorse
- la reprise par la direction de la culture de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux des équipements culturels communautaires (LaM et Condition Publique)

Egalement, d'autres opérations significatives sont en projets :

- Opérations majeures à venir, en projet ou faites (2012-2015) :
  - Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques
  - Création d'un portail numérique mutualisé pour la lecture publique
  - Fermeture d'un établissement culturel
  - Réforme du dispositif des fabriques culturelles
  - Réforme du soutien aux conservatoires voire évolution des structures
  - Mise en place d'une politique de valorisation du patrimoine culturel (avec tourisme)
  - Développement du mécénat pour les institutions culturelles : modalités et outils (création d'un fonds de dotation)

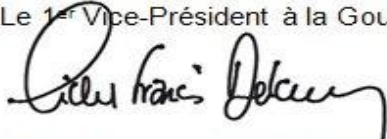
Aussi, pour tenir compte de l'évolution des fonctions exercées, il est proposé, la commission contrats de territoires, administration et ressources consultée, de porter la rémunération mensuelle brute de base de l'emploi de directeur de la culture à hauteur de l'indice majoré

1065 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et qui correspond globalement à l'augmentation générale des rémunérations des cadres sur trois années.

**Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 20/12/2013**

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président à la Gouvernance



Michel François DELANNOY



**Délibération du CONSEIL**

RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES - SG GFAJ RESSOURCES HUMAINES

**Revalorisation de la rémunération du directeur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre.**

Par délibération n° 02C277 du 5 juillet 2002, le Conseil de Communauté avait procédé à la création de l'emploi de directeur de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre doté d'une rémunération mensuelle brute actualisée de 6440 Euros.

Il s'agissait notamment de répondre aux besoins des services de manière transversale dans ces deux domaines d'activité, compte tenu de leur spécificité technique.

Ce poste a fait l'objet d'une revalorisation de 300€ en octobre 2005, mais n'a pas été revalorisé depuis 8 ans, alors que son champ d'intervention et la complexité des sujets traités se sont amplifiés.

Pour ce qui concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage le champ d'intervention a dans un premier temps été augmenté par les nouvelles compétences acquises par Lille Métropole, il a ensuite été démultiplié ainsi que le niveau d'expertise requis par la participation aux projets de construction ou de requalification urbaine des plus emblématiques pour notre établissements tels que la Piscine des Weppes, le stade Pierre Mauroy, Lille sud Nice Cannes.

Il est de même pour ce qui concerne la Maîtrise d'oeuvre, où il s'est agit outre la réalisation de divers ouvrages d'assainissement et de voirie d'envergure, de faire aboutir, dans des délais identiques à ceux du stade Pierre Mauroy par le partenaire privé du PPP, la conception architecturale et technique ainsi que la réalisation de nombreux ouvrages d'accessibilité : parkings, ouvrages d'art, voirie.

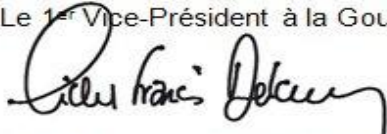
Au-delà du portage de projets complexes présentant des intérêts majeurs pour l'établissement, le rôle transversal des fonctions exercées a été amplifié par la participation à de très nombreux projets de l'établissement.

Aussi, pour tenir compte de l'évolution des fonctions exercées, il est proposé, la commission contrats de territoire, ressource et administration consultée, de bien vouloir fixer la rémunération mensuelle brute à hauteur de l'indice majoré 1620 et qui correspond globalement à l'augmentation générale des rémunérations des cadres sur trois années.

**Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 20/12/2013**

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président à la Gouvernance

  
Michel François DELANNOY



**Délibération du CONSEIL**

RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES - SG GFAJ RESSOURCES HUMAINES

**Revalorisation de la rémunération du directeur de l'habitat**

L'emploi de directeur de l'habitat avait été créé par délibération n°10C0113 du Conseil de communauté du 5 février 2010.

La création d'une direction de l'habitat correspondait à donner une réponse ambitieuse aux nouveaux enjeux de la politique locale de l'habitat.

Il s'agissait de relancer la construction de plus de 30 000 logements à réaliser sur les six prochaines années, dans un contexte de crise immobilière.

Pour atteindre cet objectif, il était devenu nécessaire de renforcer le partenariat avec les organismes de logement social au profit de la construction et d'une meilleure gestion des territoires.

Les missions exercées ont nécessité de mettre en œuvre tous les axes de la politique de l'habitat dans leur diversité : politique foncière, développement de l'office nouvelle de logement, revalorisation des parcs de logements privés et sociaux, hébergement et politique de peuplement.

Dans le cadre de ses missions, le directeur a organisé un partenariat solide avec les professionnels du logement : organismes HLM, constructeurs, fédérations professionnelles, associations, institutions et autres collectivités.

Aussi, pour tenir compte de l'évolution des fonctions exercées, il est proposé, la commission contrats de territoire, administration et ressources consultée, de porter la rémunération mensuelle brute de base à hauteur de l'indice majoré 1401 et qui correspond globalement à l'augmentation générale des rémunérations des cadres sur trois années.

**Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 20/12/2013**

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président à la Gouvernance

  
Michel François DELANNOY



## Délibération du CONSEIL

RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES - SG GFAJ RESSOURCES HUMAINES

### Revalorisation de la rémunération du directeur des sports

L'emploi de directeur des sports de Lille métropole avait été créé par délibération n° 10 C0 114 du 05-02-2010. Cet emploi avait été assorti de la rémunération mensuelle brute sur la base de l'indice majoré 1292 pour assurer notamment la réalisation de nouveaux équipements de stratégie majeure et tels le Grand stade Pierre Mauroy, la construction des piscines des Weppes et de Tourcoing.

Il s'agissait aussi d'organiser, de mettre en œuvre et de développer la politique de soutien au sport de haut niveau fixé par le conseil de communauté pour la politique sportive ainsi que de coordonner l'exploitation des différents sites sportifs de Lille métropole.

Depuis sa création, il est constaté, une évolution significative du périmètre des activités et responsabilités exercées portant sur :

- la direction du projet Grand stade depuis le 01/02/11 suite au départ du DGA en charge des grands équipements (non remplacé), internalisation de l'activité Grand stade à la direction des sports sans accroissement des effectifs, et liens directs de travail avec la DGS, le directeur de cabinet et la présidente.

- la direction du projet Euro 2016 depuis mi-2012

- l'accroissement du périmètre des équipements sportifs en gestion et sous responsabilité directe : ouverture de la piscine des Weppes au 07/07/2012 et ouverture du Grand stade le 18/08/2012

- l'accroissement du nombre et de la qualité des grands événements sportifs : championnats du monde d'athlétisme cadets, Ligue des champions de football, Tour de France et Euro 2016

D'autres opérations majeures sont en projet ou en cours de finalisation :

- Direction du projet Grand Stade (construction et management de l'exploitation)
- Direction du projet Euro 2016
- Maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation et d'aménagement du stadium 2012-2015
- Préparation du stadium aux nouvelles activités (rugby et athlétisme) et développement de l'attractivité du lieu (commercialisation des espaces, accueil...)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de la patinoire communautaire (vestiaires et toiture) 2012-2013 (1,7 M€)
- Renouvellement de la DSP de la patinoire communautaire
- Maîtrise d'ouvrage pour la construction de la piscine des Weppes (8 M€)
- Mise en place de la DSP de la piscine des Weppes
- Maîtrise d'ouvrage pour la construction de la piscine olympique à Tourcoing (25 €)
- Préparation des modalités de gestion de la piscine olympique à Tourcoing
- Maîtrise d'ouvrage pour la construction du bassin en eaux vives (15 M€)
- Réflexion sur modalités d'exploitation du bassin en eaux vives
- Déclinaison du plan piscine (investissement et fonctionnement)

- Renouvellement des modalités et du périmètre de soutien aux clubs de haut niveau

Aussi, pour tenir compte de l'évolution des fonctions exercées, il est proposé, la commission contrats de territoire, administration et ressources consultée, de porter la rémunération mensuelle brute de base à hauteur de l'indice majoré 1353 et qui correspond globalement à l'augmentation générale des rémunérations des cadres sur trois années.

**Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 20/12/2013**

Pour la Présidente  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président à la Gouvernance

  
Michel François DELANNOY

